

# GOLF D'ORLEANS LIMERE

## RÈGLES LOCALES PERMANENTES

### Applicables au 01 janvier 2020

Les présentes règles locales permanentes annulent et remplacent toutes celles éditées précédemment.

#### 1) Zone à pénalité rouge le long du trou N° 1

Quand la balle a franchi en dernier la lisière de la zone à pénalité rouge côté bois, comme option de dégagement supplémentaire avec **un coup de pénalité** le joueur pourra se dégager sur le **côté opposé** de la zone à pénalité (côté fairway)

- **Point de référence** : le point estimé sur le côté opposé de la zone à pénalité, à la même distance du trou que le point estimé où la balle d'origine a franchi en dernier la lisière de la zone à pénalité rouge.

#### 2) Dropping zone de la zone à pénalité du trou N° 14:

Si à la suite d'un coup frappé depuis la berge opposée au green la balle repose dans la zone à pénalité, le joueur pourra, en option supplémentaire à la Règle 17.1 et avec **un coup de pénalité**, utiliser la dropping zone aménagée sur le départ le plus avancé.

#### 3) Conditions anormales du parcours (Règle 16.1)

Sont considérées comme des obstructions inamovibles, autorisant **un dégagement gratuit** :

- Les routes goudronnées,
- les chemins de liaisons entre les trous, c.à.d. les zones dénudées et/ou gravillonnées utilisées pour le passage des voiturettes.

#### 4) Normes de comportement des joueurs (Règle 1.2)

Il est attendu de chaque joueur qu'il joue dans l'esprit du jeu :

- En agissant avec intégrité,
- En jouant dans un bon rythme,
- En prenant garde à la sécurité des autres joueurs,
- En prenant soin du parcours.

Une grave faute de comportement pourra entraîner l'application de la **pénalité générale** voire de la disqualification du joueur.